

BOURSES POUR LE LYCÉE RENTRÉE 2015

Un dossier de bourses pour l'entrée au lycée a été remis à chaque élève de 3^{ème}.

Après consultation des barèmes, **si vous estimez pouvoir bénéficier d'une bourse, ce dossier est à retourner au secrétariat du collège Louis Blériot, avant le jeudi 16 avril, accompagné des pièces suivantes :**

- Fiche de renseignements concernant la famille.
- **Avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013** recto verso **POUR TOUS LES CAS**
- Attestation de la CAF récente mentionnant les enfants.
- En cas de divorce les enfants doivent apparaître sur l'avis d'imposition de la personne qui fait la demande ; en cas de garde alternée il faut l'avis d'imposition des 2 parents. **Joindre le jugement de divorce** (partie concernant le montant de la pension et la garde des enfants).
- En cas de concubinage : avis d'imposition des 2 personnes.
- En cas de chômage : attestation avec le montant journalier.
- En cas de maladie : attestation avec les indemnités journalières.
- En cas d'invalidité : justificatif.
- Certificats de scolarité pour les frères et sœurs étudiants.
- Copie d'un contrat de travail récent, lorsque l'un des parents est assistant(e) maternel(le) et ne déclare pas de revenus sur sa feuille d'impôt.
- En cas de reprise d'une activité professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2014, joindre les 3 derniers bulletins de salaire.

NB : Prévoir les photocopies des documents car le secrétariat ne les fournit pas.

Les dossiers déposés au-delà du délai imposé par la Direction Académique ne seront pas traités et ne pourront donner droit à une bourse pour le lycée.